

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du jeudi 27 mai à 18 heures 30

Date de convocation :  
21 mai 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Objet : Désignation d'un  
représentant auprès du centre  
hospitalier rhumatologique  
d'Uriage

Votants : 45  
Vote pour : 45

Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, C. BICH, C. BLANC COQUAND, P. BOISSELIER, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, J.F. CLAPPAZ, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, G. LAMAND, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MICHON, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, F. STEFANI, B. TRIFFE, S. VAUSSENAT

Excusés: A. ANDREVON (pouvoir à F. BROTTES), L. BELLICARD, D. BOSA (pouvoir à J.P. BUARD), Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS (pouvoir à J. DUBUS), D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), D. CLOUZEAU-GERMAIN, J. GUILLOT, A. GUILLUY, JC. JOLLY, C. JOY, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, W. MINGUELY, B. SORREL, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI (pouvoir à C. BICH), C. VANNUFFELEN, P. VOLPI

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que suite à la mise en place des conseils de surveillance des établissements de santé par la loi du 21 juillet 2009, la Communauté de communes du Grésivaudan dispose d'un siège au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier rhumatologique d'Uriage. Ainsi il convient de désigner un représentant auprès de cet établissement.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Christian LETOUBLON, élu communautaire à Saint Martin d'Uriage au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier rhumatologique.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES